

# CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur :

RÈGLEMENT 1135-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 800 000 \$  
POUR LA MISE À NIVEAU DE L'INSTALLATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Je soussignée, Marie-Pier Therrien, greffière par intérim, de la Ville de Bromont certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de :

7010

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

712

Que le nombre de demandes faites est de :

0



Que Le règlement 1135-2023 est réputés(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter.

ou



Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat

À Bromont

le

17 juillet 2023

  
Signature

Directrice et greffière par intérim,  
Titre  
Service du greffe et des affaires juridiques

Page 1 de 2